

La formation professionnelle en alternance en Allemagne

Gefördert durch:



aufgrund eines Beschlusses
des Deutschen Bundestages

Office central du gouvernement fédéral pour la
coopération internationale dans le domaine de
la formation professionnelle





La formation professionnelle en alternance en Allemagne

- 1. Principes et conditions-cadres**
- 2. Motivations, intérêts et déroulement**
- 3. Un modèle performant**

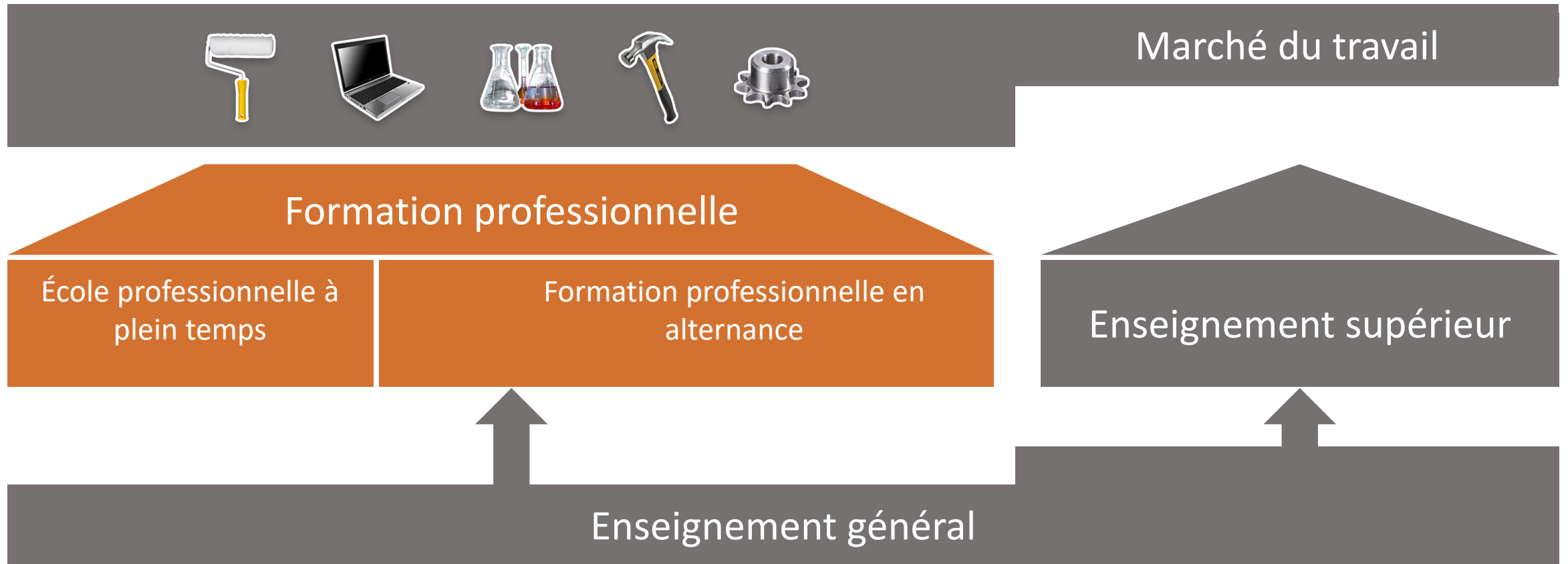


La formation professionnelle en alternance :



Principes et conditions-cadres

La formation professionnelle en alternance dans le système éducatif allemand





Les parties prenantes : les apprenti·e·s

- ▶ 1,22 millions d'apprenti·e·s chaque année
- ▶ 327 métiers d'apprentissage officiels

En conséquence :

- ▶ 5 % des employées sont en apprentissage



Environ 91 % des apprenti·e·s suivent avec succès leur formation.





Les parties prenantes : employeuses et employeurs (gouvernance coopérative)

- ▶ Tous les ans, environ 19 % des entreprises avec employé·e·s assujetti·e·s à la sécurité sociale (environ 408 700 sur 2,2 millions) proposent des places d'apprentissage
- ▶ chaque année, ce sont ainsi 489 000 apprenti·e·s, environ, qui commencent une formation
- ▶ Parmi ces apprenti·e·s, 77 % sont immédiatement embauché·e·s après leur formation





Les conditions-cadres de la formation professionnelle en alternance sont mises en place par les entreprises, les partenaires sociaux et l'État („gouvernance coopérative“)

- ▶ chambres
- ▶ partenaires sociaux (employeuses et employeurs, organisations patronales)
- ▶ État

Les chambres et les partenaires sociaux : définissent et vérifient les contenus de formation dans l'entreprise

L'État : élabore les conditions réglementaires et met à disposition les ressources pour l'enseignement





Les acteurs : les chambres, centres compétents

- ▶ contrôle et enregistrement des entreprises de formation
- ▶ surveillance et contrôle de la formation en entreprise
- ▶ formation du personnel enseignant
- ▶ organisation des examens
- ▶ organisation de journées d'information et offre de conseil

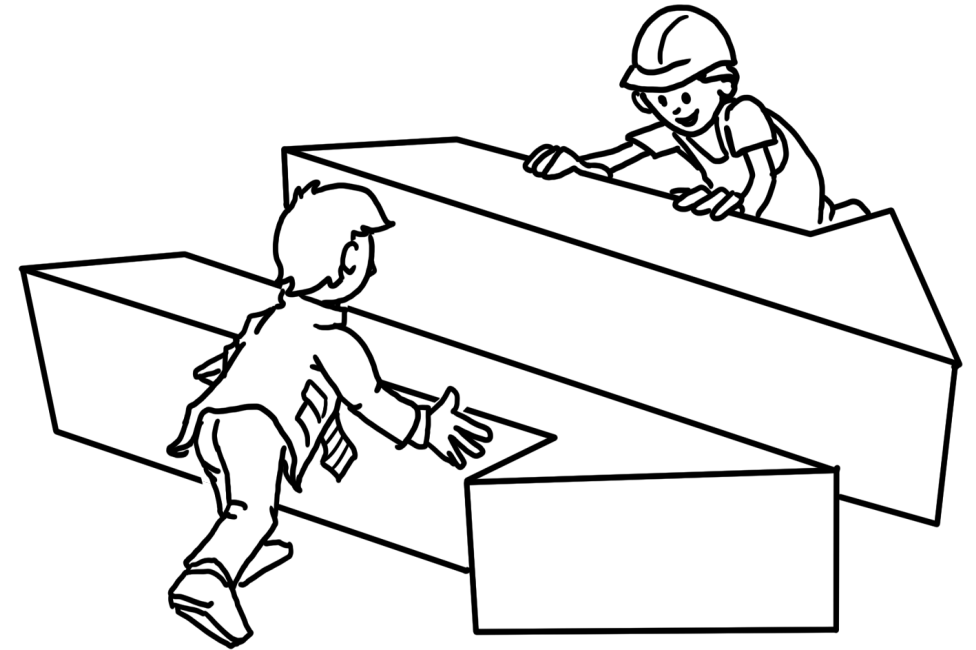




Les acteurs : les partenaires sociaux

Les organisations patronales, les syndicats et l'État s'accordent sur les normes à respecter, pour la partie de la formation ayant lieu en entreprise.

- ▶ contenus de formation
- ▶ rémunération
- ▶ surveillance de la formation en entreprise
- ▶ participation au jury pour les examens





Les acteurs : l'État, garant du cadre

- ▶ définit les règlements de formation avec les partenaires sociaux (formation en entreprise)
- ▶ définit la formation dans les écoles professionnelles : cursus d'enseignement
- ▶ finance, organise et contrôle le système d'enseignement professionnel public
- ▶ met en œuvre la recherche sur la formation professionnelle (BIBB)
- ▶ apporte son soutien lors de la la recherche d'une place de formation (jeunes, personnes au chômage, personnes défavorisées)





Le cadre : les normes

- ▶ définissent la mise en œuvre de la formation professionnelle en alternance dans les entreprises et les écoles professionnelles
- ▶ assurent le contrôle de qualité et le soutien de la formation professionnelle en alternance
- ▶ sont valides et obligatoires au niveau fédéral





Le cadre : l'élaboration des normes

- ▶ **1. Les employeuses et employeurs** identifient de nouveaux domaines de compétences et de nouvelles qualifications, dans l'entreprise
- ▶ **2. Les partenaires sociaux et l'État** définissent ensemble et promulguent les nouvelles normes de formation en entreprise, sous l'égide du BIBB
- ▶ **3. L'État** modifie les cursus d'enseignement sur la base des nouveaux règlements de formation

Les normes promulguées sont intégrées aux règlements de formation (entreprises) et aux cursus d'enseignement (école professionnelle).





Le cadre : les normes et le règlement de formation

Un objectif commun: le **principe de profession**

Les normes de formation pour la formation professionnelle sont ancrées dans le règlement de formation :

- ▶ titre professionnel
- ▶ profil professionnel
- ▶ contenus
- ▶ durée et structure de la formation
- ▶ exigences relatives aux examens





Le cadre : les normes et le cursus d'enseignement

La formation à l'école professionnelle transmet les connaissances théoriques requises pour l'exercice de la profession et approfondit la formation générale.

Ces normes de formation sont définies dans le cursus d'enseignement :

- ▶ objectif d'apprentissage
- ▶ contenus
- ▶ matières d'enseignement





Le cadre légal

La liberté du choix de la profession est garantie par l'article 12 de la Loi fondamentale (GG).

Législation des entreprises

- ▶ **loi sur la formation professionnelle**
- ▶ **code de l'artisanat**
- ▶ loi sur la protection des jeunes au travail
- ▶ loi sur les conventions collectives
- ▶ loi sur le règlement provisoire du droit des chambres de commerce et d'industrie
- ▶ loi sur l'organisation des entreprises

Législation scolaire

- ▶ scolarité obligatoire
- ▶ lois régionales (des États) sur la scolarité



La formation professionnelle en alternance :



Motivations, intérêts et déroulement



Motivation et mesures – l'État

Motivation : L'Allemagne a besoin de professionnel·le·s qualifié·e·s afin de garantir la croissance et le développement.

Conséquence : Nous devons renforcer et contrôler le système de formation professionnelle en alternance.

Mesures :

- ▶ mettre en place et actualiser un cadre réglementaire
- ▶ missions attribuées aux différents acteurs
- ▶ vérification et développement du système (par le BIBB, notamment)



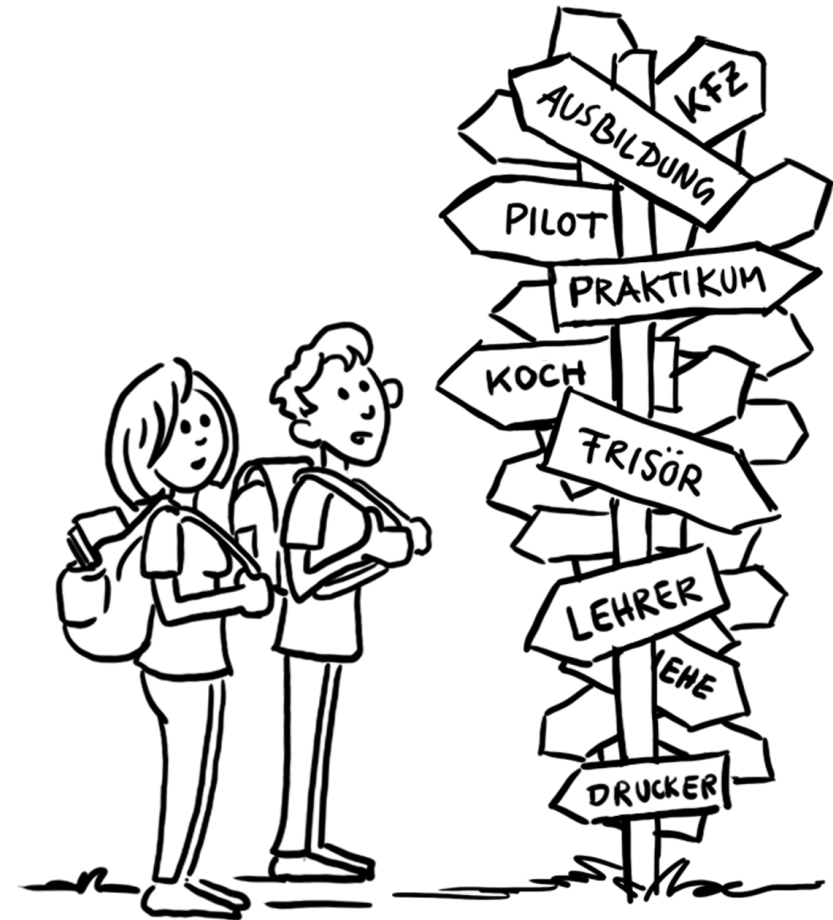


Motivation et accès – les jeunes

Motivation : « Je voudrais devenir ... ! »

Accès :

- ▶ rechercher des entreprises intéressées et consulter les offres
- ▶ poser sa candidature
- ▶ se soumettre à un éventuel processus de sélection
- ▶ choisir l'entreprise de formation
- ▶ conclure un contrat de formation





Motivation et accès – les entreprises

Motivation : « J'ai besoin d'être sûr·e que les postes pourront être pourvus »

Accès :

- ▶ se faire agréer comme entreprise de formation
- ▶ proposer des places de formation
- ▶ évaluer les candidatures
- ▶ sélectionner les apprenti·e·s
- ▶ conclure le contrat de formation





Le contrat de formation

La formation professionnelle commence par la conclusion du contrat de formation entre l'employeuse ou l'employeur et l'apprenti·e

Les points suivants sont fixés par le contrat de formation :

- ▶ la durée
- ▶ les contenus
- ▶ la période d'essai
- ▶ la structure de la formation relativement aux contenus et à la durée
- ▶ la rémunération
- ▶ les droits et les obligations des parties contractantes



Apprentissage dans deux lieux en alternance

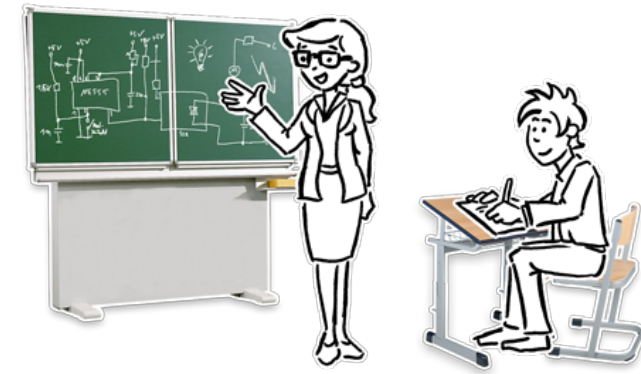
70 % dans l'entreprise

- ▶ formation structurée dans des conditions de travail réelles
- ▶ les apprenti·e·s participent concrètement aux processus de l'entreprise
- ▶ les apprenti·e·s touchent une rémunération



30 % à l'école professionnelle

- ▶ enseignement en classe
- ▶ matières d'enseignement professionnel (2/3) et
- ▶ matières d'enseignement général (1/3)



Une formation professionnelle en alternance dure entre deux et trois ans et demi.





Examen final

L'examen final

- ▶ organisé par les chambres
- ▶ partie théorique et partie pratique
- ▶ le jury de l'examen se compose de
 - ▶ employeuses et employeurs
 - ▶ employé·e·s (représentant·e·s syndicaux·ales)
 - ▶ enseignant·e·s en école professionnelle (représentant l'État)





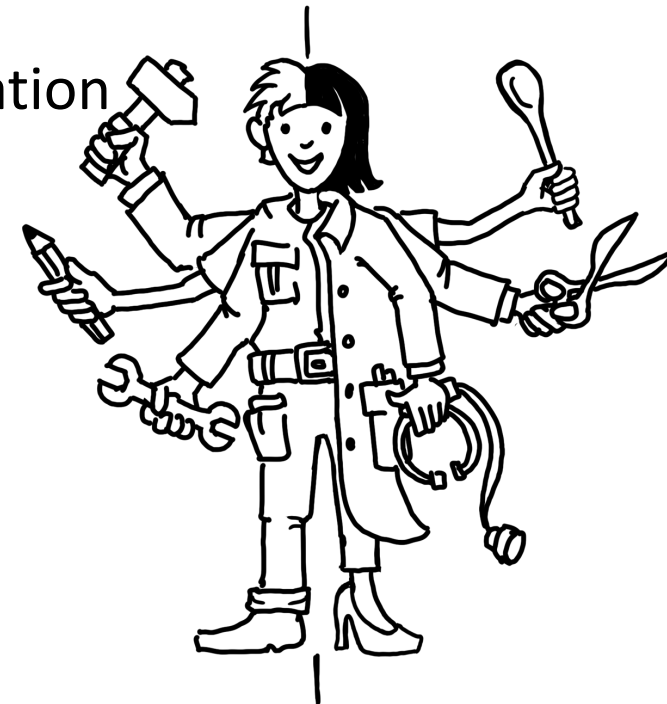
Début de la carrière professionnelle : les opportunités

Sur le marché du travail

- ▶ contrat de travail directement avec l'entreprise de formation
- ▶ contrat de travail dans une autre entreprise
- ▶ embauche dans un autre domaine professionnel

Poursuite de la formation

- ▶ mesures de formation professionnelle et continue
- ▶ études (« enseignement tertiaire »)



La formation professionnelle en alternance :



Un modèle performant

Résumé

Déroulement

- ▶ formation à la fois en entreprise (70 %) et en école professionnelle (30 %) : « alternance »
- ▶ formation avec définition de la durée et des contenus (contrat de formation)
- ▶ formation concrète pendant les processus de travail
- ▶ examen final devant une commission indépendante





Comment fonctionne la formation professionnelle en alternance ?

Résumé

Cadre

- ▶ l'État met en place le cadre légal
- ▶ l'État organise la partie scolaire de la formation
- ▶ les chambres et les partenaires sociaux définissent l'étendue et les contenus de la formation
- ▶ les chambres sont responsables de la supervision de la formation dans l'entreprise





Les facteurs de réussite

- ▶ croissance historique du système
- ▶ acceptation élevée par la société
- ▶ situation win-win pour les apprenti·e·s et les entreprises
- ▶ formation en fonction des besoins en professionnel·le·s qualifié·e·s
- ▶ institutions solides (chambres, partenaires sociaux, PME)
- ▶ participation à l'organisation du système par tou·te·s les participant·e·s
- ▶ flexibilité élevée et adaptabilité du système





Cinq piliers pour la formation professionnelle

Les piliers

- 1. Coopération entre l'État, les entreprises et les partenaires sociaux**
- 2. Apprentissage au cours du processus de travail**
- 3. Reconnaissance générale de normes nationales**
- 4. Personnel de formation qualifié**
- 5. Recherche et conseil institutionnalisés**





Les avantages pour les apprenti·e·s :

La formation professionnelle en alternance est une préparation idéale pour l'entrée dans la vie active :

- ▶ compétences et qualifications spécialisées pour l'exercice de la profession
- ▶ conditions de travail réelles (machines, processus, climat de travail)
- ▶ rémunération





Avantages pour les entreprises :

Avec la formation professionnelle en alternance, les entreprises sont sûres de disposer d'un personnel très bien qualifié :

- ▶ professionnel·le·s compétent·e·s, répondant aux exigences de l'entreprise (contrairement à des candidatures externes)
- ▶ productivité améliorée (amortissement rapide)
- ▶ participation active des entreprises au développement de normes de formation
- ▶ contribution à la responsabilité sociale des entreprises (RSE)





Avantages

Les avantages pour l'État et la société :

Utilité mutuelle, prospérité et paix sociale :

- ▶ performance économique et productivité élevées
- ▶ marché du travail harmonisé (offre/demande)
- ▶ intégration sociale et économique des personnes jeunes
- ▶ l'ensemble des participant·e·s influent sur le processus de formation





Les défis du point de vue des apprenties

- ▶ écart entre les places de formation recherchées et les places à pourvoir (manque de places)
- ▶ accès à la formation professionnelle en alternance (participation)
- ▶ exigences professionnelles de plus en plus rigoureuses
- ▶ apprentissage tout au long de la vie





Les défis du point de vue des entreprises

- ▶ écart entre les places de formation recherchées et les places à pourvoir (manque de candidates et candidats)
- ▶ « maturité d'apprentissage »
- ▶ inclusion de personnes handicapées
- ▶ inclusion de migrantes et migrants





Les défis du point de vue de l'État et de la société

- ▶ évolution démographique
- ▶ manque prévisible de professionnel·le·s qualifié·e·s
- ▶ tendance à l'académisation
- ▶ différences régionales
- ▶ inclusion



Chiffres et faits

- ▶ rapport du BIBB ([lien](#))
- ▶ office fédéral de la statistique ([lien](#))
- ▶ portail des données du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF) ([lien](#))
- ▶ rapport sur la formation professionnelle ([lien](#))

Normes de formation

- ▶ brochure du BIBB : Le processus de l'élaboration des règlements de formation ([lien](#))
- ▶ exemples de règlements de formation et de cursus d'enseignement (BIBB) ([lien](#))

Lois

- ▶ loi sur la formation professionnelle (lien) ([lien](#))
- ▶ loi sur l'emploi des jeunes ([lien](#))
- ▶ loi sur les chambres ([lien](#))
- ▶ loi sur les conventions collectives ([lien](#))
- ▶ loi sur l'organisation des entreprises ([lien](#))

Sites Internet

- ▶ [GOVET](#)
- ▶ [BMBF](#)
- ▶ [BIBB](#)

Contact pour toutes autres questions

- ▶ govet@govet.international



GOVET at BIBB



Friedrich-Ebert-Allee 114-116
53113 Bonn, Germany



govet@bibb.de



+49 228 107 1818



www.govet.international

